

**Le point de la situation sur le cautionnement cantonal de crédits bancaires relais**

Le 1er juillet dernier, le Parlement acceptait plusieurs Arrêtés en lien avec le plan de soutien à l'emploi et aux entreprises dont une mesure concernant un cautionnement cantonal de crédits bancaires qui a pour objectifs de maintenir des emplois et d'aider les entreprises à supporter des difficultés passagères de liquidités.

Connaissant les problèmes actuels de trésorerie de certaines entreprises industrielles en particulier lors de report de livraison, de retard de paiement ou plus grave de faillites de leurs débiteurs, nous étions persuadés que cette mesure allait être rapidement utilisée.

Il semblerait qu'il n'en est rien et qu'un seul cautionnement n'aurait été accordé à l'heure actuelle. Dans les critères et conditions il est précisé que si le canton accorde un cautionnement, il est au maximum de 50% du montant total du crédit, l'autre partie du risque doit être prise par une banque. Par conséquent, le processus de demande passe initialement par un institut bancaire qui doit accepter le dossier et ensuite l'adresser à la Promotion économique cantonale. Par cette procédure, le nombre de dossiers présentés et refusés n'est donc pas connu.

Notre crainte est de voir des entreprises contraintes de recourir à des licenciements après avoir reçu un refus de cautionnement et sans que la Promotion économique cantonale n'en soit informée.

**Le Gouvernement peut-il nous confirmer que peu de cautionnements ont été accordés à ce jour et a-t-il l'intention de mettre en place un suivi de manière à assurer un traitement rapide des demandes des entreprises et à identifier les raisons des dossiers refusés, en vue, le cas échéant, de revoir les critères et conditions d'octroi ?**

Nous remercions le Gouvernement de sa réponse.

Delémont, le 25 novembre 2009

Groupe démocrate-chrétien  
Jean-Pierre Bendit

*Recht*  
*H. Schenker*  
*G. Will*  
*Ch. Hone*  
*M. Fr. Chenzal*  
*A.B.*  
*Hills*  
*Hand*  
*Chiffre*